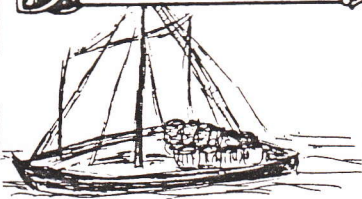


La Petite Histoire de Recquignies - Rocq

Fevrier 1985 # n. 2



La Sambre et La Navigation

Au temps de l'occupation romaine, la Sambre était certainement navigable entre QUARTE et HARGNIES où les Romains " avaient leurs arsenaux pour la flotte destinée à garder la Meuse, qui avait son bassin dans le lit de la Sambre. "

Cette flotille, si elle a jamais existé, disparut sans doute avec la domination romaine, car la navigation fut toujours peu active sur le haut de la Sambre pendant le Moyen-Age.

L'inconstance de son cours et le peu de profondeur de son lit y rendaient la navigation difficile ; aussi ne portait-elle que des bateaux plats, presque carrés et d'un faible tirant d'eau et qui cependant ne dépassaient pas Maubeuge en amont. (1)



Aux XIIème et XIIIème siècles les Abbés d'Hautmont firent exécuter des travaux de curage de la Sambre, afin de permettre " aux nefes (2) d'arriver jusqu'à l'Abbaye (3).

Au début du XVème siècle, il fallut pour la rendre navigable en aval que Maubeuge construise une écluse ou porte d'eau en face du moulin de Rocq et une autre près du Village de la Buissière (4). Ces écluses ne comprenaient pas de sas (5), il y avait seulement deux "ventailles" que l'on fermait et ouvrait successivement afin de permettre un certain équilibre entre les deux biefs. (6)

Comme l'entretien de ces deux écluses constituait une charge énorme pour les finances de la Ville de Maubeuge, celle-ci percevait à son profit un droit de péage sur les bateaux qui les traversaient.

" Item que pour les retenues et autres grands frais que ledite ville de Maubueuge a et ara esdis taus et passaige retenir tant de payer le sollaire de plusieurs qui à ceste cause sont et seront ensongnyes comme en autre manière ... "

(Arch. Municip., Ordon. de police renouvelées en 1436).

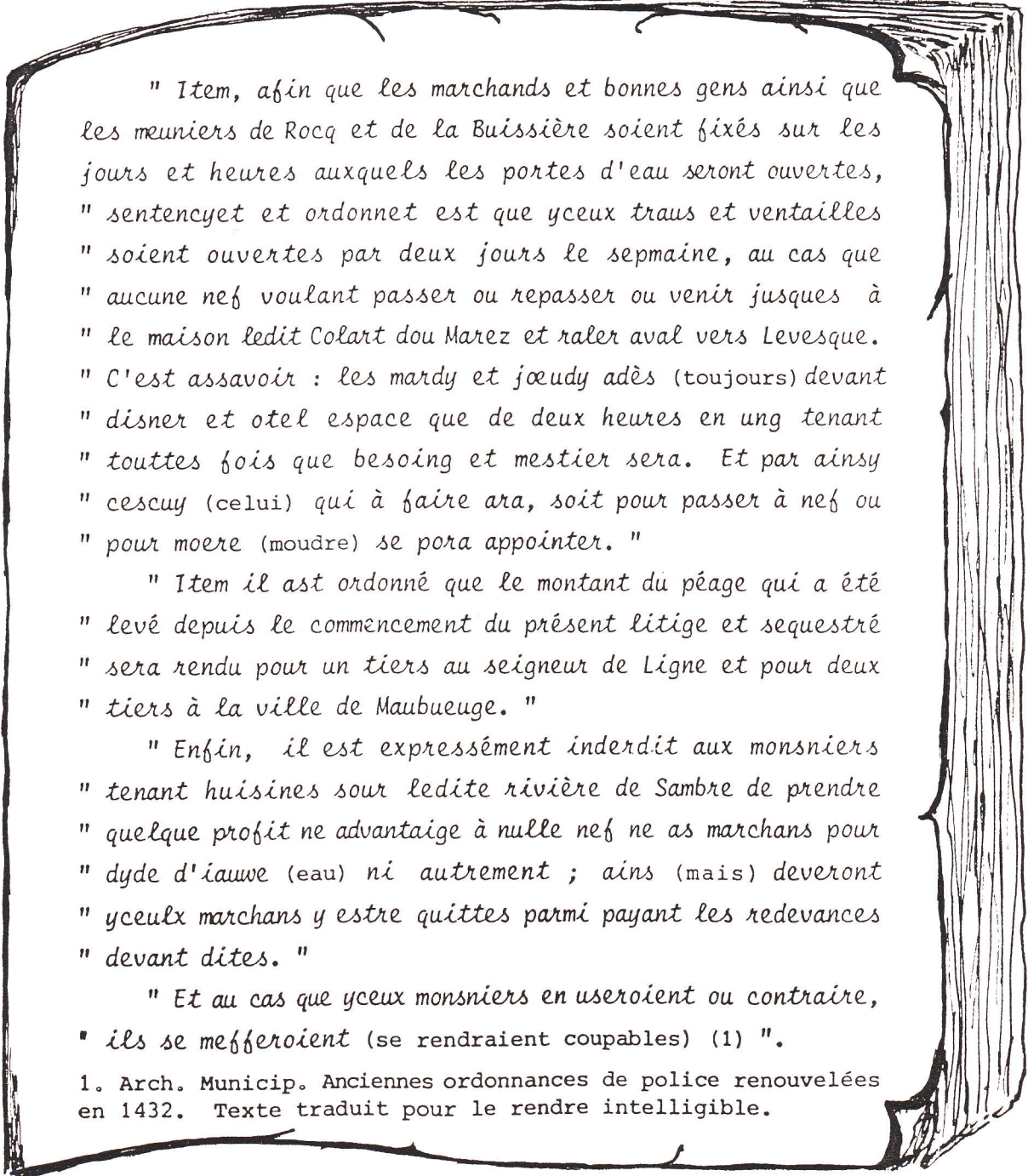


À la Buissière, la ville se trouvait en rivalité avec le seigneur de cette localité qui, en 1436, obtint du Conseil Souverain de Hainaut, le tiers des droits de passage tandis que Maubeuge n'en conserva plus que les deux tiers.

À Rocq, le complexe écluse-moulin pose d'autres problèmes, car "Jehans li monsnier" s'opposait souvent à l'ouverture de la porte d'eau pour le passage des bateaux, sous prétexte que cette opération "mettait son moulin en indigence d'eau", et réclamait une indemnité des bateliers.

Le Conseil Souverain précise que les écluses doivent servir au moins deux fois par semaine : le mardi et le jeudi, que les meuniers ne peuvent prendre profits ou avantages aux nefs et marchands traversant l'écluse.

En voici les principales dispositions concernant le Village de Rocq :




" Item, afin que les marchands et bonnes gens ainsi que les meuniers de Rocq et de la Buissière soient fixés sur les jours et heures auxquels les portes d'eau seront ouvertes, " sentencyet et ordonnet est que yceux traus et ventailles " soient ouvertes par deux jours le sepmaine, au cas que " aucune nef voulant passer ou repasser ou venir jusques à " le maison ledit Colart dou Marez et raler aval vers Levesque. " C'est assavoir : les mardy et jœudy adès (toujours) devant " disner et otel espace que de deux heures en ung tenant " toutes fois que besoing et mestier sera. Et par ainsy " cescuy (celui) qui à faire ara, soit pour passer à nef ou " pour moere (moudre) se pora appointer. "

" Item il ast ordonné que le montant du péage qui a été " levé depuis le commencement du présent litige et sequestré " sera rendu pour un tiers au seigneur de Ligne et pour deux " tiers à la ville de Maubueuge. "

" Enfin, il est expressément inderdit aux monsniers " tenant huisines sour ledite rivière de Sambre de prendre " quelque profit ne advantaige à nulle nef ne as marchans pour " dyde d'iauwe (eau) ni autrement ; ains (mais) deveront " yceulx marchans y estre quittes parmi payant les redevances " devant dites. "

" Et au cas que yceux monsniers en useroient ou contraire, " ils se mefferoient (se rendraient coupables) (1) ". "

1. Arch. Municip. Anciennes ordonnances de police renouvelées en 1432. Texte traduit pour le rendre intelligible.





A cette époque le trafic ne paraît pas négligeable, car des nefs d'une trentaine de tonneaux circulaient sur la Sambre, transportant notamment des grains et même quarante milliers d'écaïlles (7) amenées de NAMUR à MAUBEUGE en 1487 pour refaire la toiture de l'Eglise Saint Pierre. (8).

Dans presque tous les comptes du Massard on rencontre des traces de l'entretien des "trous" de Rocq. En voici quelques extraits qui donneront d'ailleurs une idée de la construction de l'écluse :

" A Jehan Flamme, carpentier à la ville, pour,
" à l'ordonnance des échevins et Massart, avoir remis le
" kancque d'iceluy passaige de Rocque en son fuzeau, pour ce
" que saillie estant hors de l'euvville dudit fuzeau, et
" convint lever ladite porte à force de gens et d'ouvriers,
" et le remettre en estat de clore et ouvrir, où il employa
" ung jour de iiij ouvriers à vj sols pour chascun
" jour-xviiiij s. "

" Item à ung manouvrier, lequel aida lesdits carpentiers
" audit ouvrage, pour ledit jour iiij sols. "

" Item pour trois petits estapelaux, de quoy on fist
" kancque et bougon, ossi une poye à le planque, deseure le
" passaige, à ij solz vi deniers le pièce-vij solz vi deniers. "

" Item, pour iiij blocquiaux de v à vi piès de long,
" employés à bailler contrepoix à ladite kancque de la porte
" de desoulz, iiij solz. "

" Item, pour ij dosses de viij piès de long cascune, dont
" on a vesty le kayère de l'une d'icelles portes, pour en y
" celles assir ledit contrepoix, à ij solz cescune, - iiij s. "

" Item à Gérard Canonnet, pour demi-quart de étaux pickars
" eubs audit ouvrage - xij deniers, et pour un quart de claux
" de yviiij l. - ix -eniers. "

Arch. Municip., Comptes de la massarderie rendus par Antoine Gilliart, pour 1463 - 1464. Fos 29vo et 31.

Lexique

- (1) D'après le P. WASTELAIN et le P. DELEWARDE .
- (2) NEF : Grand navire à voiles au Moyen-Age.
- (3) Comptes de l'Abbaye d'Hautmont.
- (4) LA BUISSIÈRE : Petite Commune de l'Arrondissement de CHARLEROI, à 28 km sud-ouest de cette ville, à environ 21 km de MAUBEUGE.
- (5) SAS : Partie d'un canal comprise entre les deux portes d'une écluse.
- (6) BIEF : Espace compris entre deux écluses sur un canal.
- (7) ECAILLES : Ardoises.
- (8) Archives Municipales Comptes du Mambour de l'Eglise Saint Pierre.
OUVRAGE : A. JENNEPIN : HISTOIRE DE LA VILLE DE MAUBEUGE
depuis sa fondation jusqu'en 1790.